

L'ÉCONOMIE SOCIALE D'INSERTION
Analyse des complémentarités et de l'efficacité
des outils d'économie sociale
(Contrat de recherche SSTC – N SO/H6/049)

Section belge du CIRIEC

Objectifs

L'économie sociale d'insertion est une activité à la croisée de l'action sociale, de la formation et de l'activité économique qui vise une action continue et globale (de la part d'organismes agissant de façon concertée et complémentaire) allant de la socialisation (remise à niveau des connaissances et valorisation personnelle) via l'acquisition de compétences sociales (acquisition de "savoir-être" et accès à la citoyenneté active) et professionnelles ("savoir-faire") jusqu'à la participation active et solidaire au processus de production. On parle d'insertion sociale et professionnelle, car l'emploi remplit plusieurs fonctions dont une (et non des moindres) est l'insertion sociale.

Les outils liés à l'économie sociale d'insertion sont variés et peuvent émaner d'initiatives publiques, privées ou d'économie sociale proprement dite. Ainsi, on peut citer les ateliers et entreprises de formation par le travail (AFT et EFT, *leerwerkbedrijven* et *werkveraringsbedrijven*), les organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP), les entreprises d'insertion (*inschakelingsbedrijven* et *invoegbedrijven*), les entreprises de travail adapté et les *beschutte werkplaatsen* (ateliers protégés), les *sociale werkplaatsen*, les *arbeidszorgcentra*, les régies de quartier de logement social (RQ à l'initiative des sociétés d'habitations sociales) et les régies de quartier urbaines (RQ dans les ZIP-QI), ...

Si l'économie sociale d'insertion peut s'inscrire comme une réponse aux crises de l'Etat-Providence, il est important d'analyser ses atouts, de vérifier dans quelles conditions son apport sera utile, mais également de cerner ses limites pour rendre son action plus efficace. L'économie sociale d'insertion doit viser la complémentarité et non la concurrence avec les outils traditionnels de politique publique et l'économie privée classique.

Pour ce faire, il est utile de resituer l'économie sociale d'insertion dans l'économie sociale au sens plus large dont l'objectif dépasse la seule socialisation et/ou la formation et l'insertion socioprofessionnelle (chapitre I).

Dans ce contexte, l'objectif général de la présente recherche vise à exploiter les résultats obtenus dans divers travaux relatifs à l'économie sociale d'insertion au niveau belge et plus particulièrement au niveau de la Région wallonne, afin d'évaluer la performance des outils et des politiques en matière d'insertion ainsi que leur complémentarité. Cette analyse doit permettre de mieux cerner les atouts de l'économie sociale d'insertion dans le paysage institutionnel belge et de pouvoir formuler des arguments qui puissent éclairer la décision politique.

Différents centres de recherche belges (CERISIS, CES, CIRIEC, HIVA, ...) mènent en effet depuis de nombreuses années des recherches en matière d'économie sociale, en particulier dans le domaine de l'insertion. Il est apparu important de pouvoir rassembler et exploiter ces importants travaux de collecte de données et d'expériences de terrain, dans un cadre global belge, en utilisant les études réalisées au niveau européen comme cadre de référence. Il convient en effet d'approfondir l'analyse des activités d'insertion afin de pouvoir répondre plus efficacement aux défis que constituent l'exclusion et le chômage dans notre pays.

La recherche poursuit dès lors quatre objectifs majeurs.

- Premièrement, en inventoriant les diverses études menées antérieurement et en réalisant une étude originale complémentaire relative aux entreprises d'insertion (chapitre III), nous avons établi au chapitre II un cadastre comprenant les divers outils d'économie sociale d'insertion utilisés au cours de ces dernières années en Belgique, et plus particulièrement en Région wallonne. Ce cadastre inclut, outre les caractéristiques de ces outils (nombre de bénéficiaires, statut juridique, public cible, financement...), les résultats d'évaluations partielles qui ont été menées pour certains d'entre eux. Sur base de ces informations et d'un tableau synoptique des différents outils mis en œuvre dans les trois Régions, un premier ensemble d'enseignements est proposé. Les problèmes d'adéquation des outils aux publics ciblés, la disparité des taux d'insertion professionnelle entre outils et entre régions, l'avantage de l'immersion professionnelle et des formations complémentaires,... sont autant de thèmes abordés à l'aune des objectifs d'insertion poursuivis par les pouvoirs publics tant aux niveaux fédéral que régional. Les problématiques de l'évaluation de l'efficacité, d'une part, et des complémentarités et partenariats entre outils et acteurs, d'autre part, sont clairement identifiées comme facteurs de réussite.
- Face au manque d'évaluations homogènes et systématiques de chacun des outils, le deuxième objectif de la recherche est de proposer un cadre méthodologique global d'évaluation qui permet de dégager des indicateurs fiables de performance et d'aide à la décision qui pourraient à l'avenir faire l'objet d'un chiffrage régulier. Deux pistes d'analyse sont explorées.

La première technique repose sur l'analyse de ratios financiers. A partir d'études antérieures menées dans le secteur de l'économie sociale, il est apparu que cette méthode permet de dégager des tendances significatives quant au potentiel de pérennisation des outils. Ces indicateurs de performance de type financier, certes partiels, conviennent parfaitement aux structures développant des activités marchandes, mais conservent néanmoins leur intérêt pour les organisations non marchandes. Cette méthode d'évaluation est appliquée, afin d'en mesurer toute la pertinence, aux entreprises d'insertion agréées par la Région wallonne (chapitre III).

La seconde méthode d'évaluation proposée est une méthode plus ambitieuse qui repose sur des indicateurs de type coûts/ressources - résultats/impacts (chapitre IV). Ces indicateurs, utilisés pour partie dans les recherches antérieures (chapitre II), ont été construits et sélectionnés en fonction, d'une part, de leur adéquation au champ

d'analyse et, d'autre part, de leur potentiel d'application par les pouvoirs publics compétents. Compte tenu des données disponibles, il n'est actuellement pas possible de mener un tel type d'étude pour l'ensemble des outils d'économie sociale visant à l'insertion socioprofessionnelle. Cependant, à titre d'illustration, un tableau synoptique présentant le modèle d'évaluation retenu est construit pour les entreprises de formation par le travail (EFT) de la Région wallonne.

- Le troisième objectif de la recherche vise à identifier les diverses complémentarités existant entre les outils d'économie sociale d'insertion ainsi qu'entre ces outils, d'une part, et les outils publics et les entreprises privées, d'autre part, de même que les partenariats entre les acteurs, permettant de soutenir le secteur de l'économie sociale visant à l'insertion (chapitre V). Après une brève présentation des parcours d'insertion au niveau européen, belge et régional, la réflexion et les propositions s'inspirent de l'actuel parcours d'insertion développé en Région wallonne. Diverses pistes et arguments sont avancés visant à accroître l'efficacité d'une telle mise en réseau. Il apparaît cependant que ces recommandations devraient être guidées et soutenues par les mesures de performance obtenues grâce aux méthodes d'évaluation proposées.
- Le quatrième objectif, transversal à l'ensemble de la recherche, est de dégager diverses recommandations permettant d'améliorer le rôle et les missions des autorités publiques en termes d'accompagnement des outils d'insertion dans le cadre plus global de recherche de cohésion sociale. Ces recommandations sont de deux types.

Le premier ensemble de recommandations concerne la constitution, l'intégration et l'harmonisation de bases de données cohérentes et longitudinales pour chacun des outils ainsi que le recours à une méthodologie d'évaluation multicritère permettant de mesurer de façon systématique et récurrente l'efficacité des différents outils.

Le second ensemble de recommandations, basé sur l'analyse comparée des expériences menées dans les trois Régions, identifie plusieurs pistes d'action permettant de valoriser et de renforcer les quatre dimensions nécessaires pour une réinsertion socio-économique et professionnelle durable et efficace, à savoir l'accompagnement et le suivi social, la formation/qualification, la réintégration sociale, la réinsertion durable sur le marché du travail qu'il soit traditionnel ou plus protégé.

Principales conclusions et recommandations

Parmi les principales conclusions de l'étude et les diverses pistes d'action visant à améliorer les dispositifs d'économie sociale d'insertion, nous pouvons retenir de façon synthétique les éléments suivants.

L'économie sociale d'insertion s'est développée à la fin des années 70 afin de répondre aux problèmes d'exclusion du marché du travail des personnes les plus précarisées. En effet, ni les entreprises privées mues par les seuls objectifs de rentabilité et de profit, ni les pouvoirs publics contraints financièrement et peu flexibles au niveau de leur organisation n'ont pu résoudre ce problème de l'exclusion sociale.

Aujourd'hui, dans le cadre de l'Etat social actif, ces dispositifs d'économie sociale d'insertion suscitent un regain d'intérêt de la part des pouvoirs publics qui y voient une solution souple et efficace pour réinsérer professionnellement les couches de la population les plus marquées par le chômage de longue durée.

Une stratégie partenariale et de mise en réseau

Pour atteindre efficacement leur objectif d'insertion, les dispositifs d'économie sociale doivent conserver leur autonomie et leur dynamisme de fonctionnement, mais être intégrés à des réseaux plus larges composés de partenaires publics et privés. Les Parcours d'insertion témoignent de ce besoin de synergies entre les différents acteurs de l'insertion et de la formation. Cependant, les synergies actuelles mises en œuvre restent entachées de quelques lacunes.

Au sein même des opérateurs d'économie sociale, le passage des dispositifs de formation vers les entreprises d'insertion devrait être favorisé. En effet, les bénéficiaires des formations semblent insuffisamment représentés au sein de celles-ci. Les amendements aux législations dans les trois Régions, qui visent à assurer la viabilité financière de ces entreprises, auront des effets indirects sur le public bénéficiaire auxquels il convient d'être attentif.

Concernant le public le plus précarisé, si la Région flamande subventionne de façon permanente les *sociale werkplaatsen*, les Régions wallonne et bruxelloise ont préféré éviter ce type de dispositif jugé trop stigmatisant. Il paraît donc important d'activer dans ces deux Régions la mesure fédérale SINE¹ qui permettrait l'intégration de ce public dans les divers dispositifs existants, évitant le phénomène de ghetto. Cette divergence régionale d'approche résulte en partie de la place accordée *au* droit au travail en Flandre et à celle au droit *du* travail dans les deux autres Régions qui craignent de déstabiliser l'organisation et le fonctionnement du marché du travail et de stigmatiser les travailleurs les plus précarisés.

Au sein même du Parcours d'insertion, il apparaît que les complémentarités entre les dispositifs d'économie sociale principalement actifs aux deux premières étapes du Parcours et

¹ La mesure fédérale SINE (dénommée ainsi pour Sociale Inschakelingseconomie) offre un financement durable à travers l'activation des allocations sociales (allocations de chômage et minimex), en vue de favoriser la réinsertion d'allocataires sociaux très difficiles à placer dans l'économie sociale d'insertion.

les dispositifs publics de qualification sont insuffisamment développées. Ceci s'explique en partie par l'écroulement opéré par ces centres de formation publics qui reconnaissent peu les pré-qualifications. Les bilans de compétence permettront de réduire l'écart entre les seuils de compétence à la sortie des dispositifs de pré-formation et à l'entrée des centres publics de qualification. Notons que des mesures publiques telles que les clauses sociales peuvent améliorer ce type de partenariats.

Ces manques de complémentarité proviennent pour partie de l'absence d'une définition suffisamment claire du public cible visé par chaque dispositif. Cette définition devrait faire l'objet d'un examen régulier par les instances compétentes, car le public touché dépend fortement de la conjoncture économique. Une mauvaise délimitation des publics risque de favoriser les processus d'écroulement en particulier dans les dispositifs exigeants en termes de rentabilité.

De plus, la contractualisation entre pouvoirs publics et organismes d'économie sociale d'insertion pour servir des objectifs de politique publique, n'est pas neutre pour le développement du secteur de l'économie sociale. Enfin, il ne faut pas négliger la périodicité (généralement annuelle) des moyens budgétaires alloués aux outils et dispositifs et leur durabilité dans une perspective d'insertion qui, elle, n'est pas annuelle.

La majorité des études montrent par ailleurs le besoin de synergies réelles avec les entreprises privées. Les politiques d'insertion initialement de types hiérarchique, séquentiel et adaptatif doivent tendre vers un modèle de type coopératif. En effet, des politiques visant à améliorer l'employabilité du seul travailleur en le réadaptant à la structure sociale et économique négligent le rôle des entreprises qui à travers une organisation qualifiante devraient augmenter les compétences de leurs travailleurs. La crainte d'une concurrence déloyale justifie pour partie ce manque d'ouverture. Sans de tels partenariats, l'économie sociale d'insertion risque de se cantonner à la gestion de l'exclusion sociale et non à l'intégration professionnelle des personnes les plus précarisées. Les expériences soutenues par les pouvoirs publics telles que les clauses sociales, le jobcoaching, les Missions régionales ou encore les Groupements d'employeurs sont autant de solutions à encourager. Notons encore que l'immersion en situation réelle de production qui apparaît être un facteur de réussite de l'insertion professionnelle ne peut être développée que grâce à ce type de partenariats.

Enfin, des structures de coordination et de soutien aux initiatives d'économie sociale d'insertion peuvent renforcer l'efficacité des différents dispositifs en contribuant à leur intégration dans une vision plus globale de la réinsertion sociale et professionnelle. De même, une bonne intégration des structures de financement de l'économie sociale doit être encouragée.

Ces stratégies partenariales seront renforcées grâce à une participation active des bénéficiaires. En particulier, une démarche d'auto-insertion des personnes plutôt qu'une démarche d'hétéro-insertion, où ce sont les professionnels de l'insertion qui décident unilatéralement du type d'intégration, doit être encouragée. Le nouveau statut de coopérative d'activité en Région wallonne devrait soutenir cette démarche.

L'efficacité d'une politique intégrée et globale de lutte contre l'exclusion sociale et professionnelle se mesure aussi par sa capacité à relier les actions au sein d'un territoire. Outre l'amélioration des synergies entre les différents acteurs, cette dynamique locale doit permettre la création de nouvelles activités non prises en charge par le marché ni par l'Etat et répondant à des besoins locaux d'utilité sociale. La Coordination locale d'actions d'insertion socioprofessionnelle mise en place par la Mission régionale de Charleroi constitue un exemple de ce type de nouvelle dynamique locale. Les Initiatives Locales de Développement de l'Emploi (ILDE) initiées par la Région bruxelloise représentent une autre piste d'action.

La garantie d'un emploi de qualité

Malgré ce besoin de synergies avec les dispositifs publics de formation et de qualification et de façon plus générale le besoin de politiques d'offre et de demande adaptées, l'économie sociale d'insertion doit éviter d'être instrumentalisée au profit de l'objectif de remise à l'emploi, quel que soit le contenu de celui-ci, mis en exergue par l'Etat social actif. La dérive d'un tel modèle sociétal serait la création d'un marché de l'emploi secondaire composé des travailleurs non qualifiés, sous-payés, ne bénéficiant d'aucune formation et dans l'impossibilité de rentrer sur le marché primaire.

Selon Liénard, « il convient de faire un bilan critique de ces politiques qui ont mis en avant le retour à l'emploi comme stratégie unique de la lutte contre l'exclusion. Non pas en rejetant tout ce qui a été fait, mais en portant la réflexion sur la qualité des emplois qui ont été ainsi produits². (...) La création d'emplois convenables est une condition essentielle et structurante afin que les politiques d'insertion ne versent pas vers une logique exclusive de contrôle et d'encadrement social des personnes et des groupes 'mis à l'écart' susceptibles de devenir des 'à insérer permanents' »³.

Dans le même esprit, une question plus fondamentale encore se pose à l'égard des dispositifs d'insertion : celle de la place à accorder à ceux qui n'accéderont pas aux marchés « normalisés » du travail. Plus précisément, il s'agit de savoir comment reconnaître l'utilité sociale des activités de ceux qui n'accèdent pas à l'emploi. Ces activités, qui pourraient se créer notamment dans le secteur de l'environnement et du recyclage, sont aussi, de par les relations et échanges qu'elles développent, créatrices de liens et de cohésion sociale.

Le défi majeur est de ne pas entériner la distinction entre employables et inemployables qui risque de créer ainsi des zones d'activité trop stigmatisantes pour les personnes qui y sont affectées. L'enjeu est de ne pas se laisser enfermer dans le débat actuel sur les «trappes à pauvreté », mais de déplacer plutôt la question de l'incitation au travail et de l'employabilité vers celle de la qualité des emplois et des cadres juridiques qui définissent l'emploi.

Les actions d'insertion sociale et d'accès à la citoyenneté qui se basent sur des objectifs autonomes non structurellement subordonnés à l'acquisition de compétences requises pour l'insertion professionnelle demeurent des caractéristiques fondamentales de l'économie sociale d'insertion qu'il convient de sauvegarder.

² G. LIENARD (éd.), *L'insertion : défi pour l'analyse, enjeu pour l'action*, p. 152.

³ Ibidem, p. 197.

Un cadre méthodologique pour une analyse de type coûts/ressources – résultats/impacts

Afin de garantir la transparence et l'efficacité des dispositifs d'économie sociale d'insertion, il apparaît par ailleurs nécessaire de mesurer tant les résultats et les impacts de ceux-ci que leurs coûts. Après avoir inventorié les travaux existant sur le sujet, nous avons proposé à cette fin la construction d'un outil global d'évaluation reprenant plusieurs indicateurs-clés, tant quantitatifs que qualitatifs, à la fois adaptés au champ d'analyse et simples en terme d'utilisation. Les critères d'ordre quantitatifs seront toujours intitulés les INDICATEURS tandis que les critères d'ordre qualitatif seront appelés les DESCRIPTEURS.

Dans les tableaux que nous proposons, tous les critères doivent être disposés en colonnes (autant de colonnes que de critères répertoriés). Il y a autant de lignes que d'outils à analyser et à comparer. Chaque cellule constitue dès lors l'évaluation de l'outil pour le critère envisagé. Cependant, il est évident que les méthodes d'estimation peuvent différer en fonction de la nature des critères puisque les INDICATEURS s'expriment en données chiffrées absolues, relatives ou monétaires et les DESCRIPTEURS s'expriment sous forme de commentaires ou de notes.

Les critères prioritaires que nous avons sélectionnés in fine sont les suivants :

* Au niveau des INDICATEURS, il s'agit de :

- l'indicateur de coût budgétaire brut total annuel ;
- l'indicateur de coût budgétaire brut annuel moyen par outil ;
- l'indicateur de comparaison entre le public-cible et le public réellement touché ;
- l'indicateur de taux d'insertion professionnelle à la sortie en fonction du public cible ;
- l'indicateur de taux de réinsertion professionnelle, x mois après la formation, en fonction du public cible ;
- l'indicateur de taux d'inscription à une formation à la sortie du stage ;
- l'indicateur de taux de réinscription à une formation x mois après le stage ;
- l'indicateur du surplus financier en fin de mois, un an après la sortie, qui se mesure implicitement soit par comparaison avec un groupe de référence, soit par rapport à une situation passée (à la sortie du stage) ;
- l'indicateur de bénéfice budgétaire, qui découle notamment des effets induits sur le marché du travail ; cet indicateur⁴ peut être exprimé globalement ou par chômeur réinséré ;
- l'indicateur du nombre de travailleurs (formateurs) dans les dispositifs ;
- l'indicateur de la valeur ajoutée marchande et son évolution ;
- l'indicateur de l'autosuffisance salariale ;
- l'indicateur de productivité marchande du facteur travail ;
- l'indicateur d'autosuffisance marchande ;
- l'indicateur de la part des subventions dans les recettes.

⁴ Le montant global repris en déduction (s'il est positif) du coût budgétaire brut annuel permet d'obtenir une mesure du coût budgétaire net total pour les pouvoirs publics.

* Au niveau des DESCRIPTEURS, il s'agit :

- du descripteur d'intégration sociale :
Cette catégorie de descripteur est modulable en fonction du type de dispositif analysé et de son type de mesure. En effet, des critères comme la diminution du taux de criminalité semblent plus pertinents pour des outils comme les régies de quartier. Pour d'autres dispositifs, en fonction du niveau d'analyse où on se place (étude du comportement civil, cellule familiale, relations humaines), une série de critères peuvent être repris qui viennent se renforcer ou nuancer le propos ;
- du descripteur de l'impact sur la qualité de la vie :
Celui-ci sous-entend implicitement une série d'impacts différents mais étroitement liés : impact sur la façon de vivre (logement, habitude) et sur la santé mentale et physique ;
- du descripteur de l'impact sur le bien-être :
Il s'agit d'un descripteur exclusivement subjectif puisqu'il synthétise la perception qu'ont les personnes du public cible de l'impact de leur passage dans l'organisme sur leur vie et leur bien-être général ;
- du descripteur de l'impact sur le sentiment d'efficacité personnelle, l'estime et la confiance en soi :
Étroitement lié au précédent, ce descripteur apparaît bien sûr complémentaire, mais il peut être aussi considéré comme facultatif dans notre tableau, en fonction des termes dans lesquels le premier a été posé et du type de réponse fournie ;
- du descripteur de l'impact général sur le capital social (cohésion sociale, plus-value sociale) et sur le capital humain :
Dans la mesure où ce descripteur recouvre des aspects d'ordre global en touchant des individus autres que les bénéficiaires directs ou en ayant des effets qui ne se mesurent qu'à très long terme, son évaluation reste fort complexe. Celle-ci pourrait se faire de manière plus générale sur l'ensemble des dispositifs avec un poids plus prononcé pour la cohésion sociale dans certains types de dispositifs (régies de quartier) ou pour le capital humain dans d'autres (EFT, entreprises d'insertion...).

Compte tenu des difficultés encourues dans la collecte des données, il n'a malheureusement pas été possible de compléter de façon exhaustive toutes les lignes et les colonnes du tableau. Cependant, de manière pratique et à titre d'exemple, nous avons tenu à réaliser l'exercice complet pour au moins un outil représentatif, à savoir les entreprises de formation par le travail (EFT) en Région wallonne. Il convient de spécifier que les données chiffrées ou commentées que nous avons reprises ne sont pas issues des mêmes études et ne portent pas nécessairement sur la même année d'observation. Il faut donc rester prudent dans la confrontation de ces informations. Par ailleurs, outre le fait que les résultats exposés devraient idéalement être affinés (en termes d'évolution, de désagrégation) pour mieux correspondre à la problématique visée, il nous incombe de les interpréter à la lumière des spécificités du dispositif.

Un cadre méthodologique pour une analyse de type financier

Notons enfin que les indicateurs de résultats de type financier que nous avons proposés et appliqués aux entreprises d'insertion devraient permettre à l'avenir d'analyser plus finement

l'adéquation et l'impact des politiques publiques de subvention sur la viabilité financière des dispositifs et la réalisation de leurs objectifs.

Dans cette analyse financière, les variables suivantes ont été retenues.

Parmi les grandeurs absolues :

- *Chiffre d'Affaires*
- *Marge Brute*
- *Valeur Ajoutée Marchande*
- *Résultat Net*
- *Total des Subsidés (ou Subventions).*

Au niveau des ratios, :

- *1 - (Subsidés / Rémunérations Brutes)*
- *Productivité Marchande du Facteur Travail* calculée de deux manières :
 - *Marge Brute / Rémunérations Brutes*
 - *Valeur Ajoutée Marchande / Rémunérations Brutes*
- *Ratios d'Autosuffisance Marchande* :
 - *Marge Brute / (Dépenses totales - Consommations intermédiaires)*
 - *Valeur Ajoutée March. / (Dépenses totales - Consommations intermédiaires – Services et Biens divers)*
- *Part des subventions dans les recettes* s'exprimant également de deux manières possibles :
 - *% Subsidés dans le Chiffre d'Affaires*
 - *% Subsidés dans les Ventes et Prestations.*

Le traitement statistique que nous avons appliqué à la base de données relative aux entreprises d'insertion nous a permis de dégager des leçons intéressantes et instructives quant à la pertinence de la méthode d'analyse proposée. Celle-ci apparaît comme un outil nécessaire et complémentaire à l'analyse microéconomique pure et apporte un plus large éclairage sur le comportement de ce type d'entreprises. Par ailleurs, bien que les résultats en tant que tels restent actuellement restreints et à tout le moins non généralisables vu la taille et le manque de recul sur l'échantillon, ceux-ci ont pu mettre en évidence d'une part, le risque potentiel global de non-rentabilité et d'absence d'autosuffisance marchande des entreprises considérées et, d'autre part, la nécessité de poursuivre l'exercice sur d'autres outils d'économie sociale similaires dans une perspective plus comparative (comme cela a déjà été amorcé pour les entreprises de formation par le travail et effectué par ailleurs pour les Agences conseil). Une nouvelle application sur ce même échantillon d'entreprises dans les années à venir se justifie d'autant plus qu'avec la dégressivité des subsides sur cinq ans, il sera alors intéressant de voir dans quelle mesure les entreprises d'insertion seront capables de faire face à la totalité de leurs dépenses ou si un autre mode de subvention (mesure SINE ou subsidiation par la demande pour les services de proximité) ou à défaut, un autre mode de fonctionnement (ateliers sociaux comme cela existe déjà en Flandre) doit être envisagé.

La constitution de base de données pertinentes

Il appartient donc aux pouvoirs publics compétents, en fonction de la définition et de la fixation des objectifs considérés comme prioritaires et en accord avec leur stratégie d'action, de promouvoir l'intégration et l'harmonisation de bases de données objectives sur chaque outil et ce, pour chaque indicateur-clé sélectionné, que ce soit par voie d'enquêtes ou par entretiens auprès des acteurs ou encore au moyen d'outils d'investigation plus fins obtenus auprès des opérateurs tant publics que privés.

Le succès des stratégies de mise en réseau et de partenariats dépend en effet fortement de la connaissance que les décideurs ont de l'efficacité des outils d'insertion qu'ils soient privés ou publics.